

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

RESTRICTION DE CIRCULATION

Le Maire de LUMBRES,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de réaménagement de la Place Jean-Jaurès, réalisés par l'entreprise LHOPALE TP -
1 rue de Watterzelle - Zone Industrielle- 62126 WIMILLE.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : La circulation sera interdite de la rue Victor Hugo jusque la place Jean Jaurès dans le sens rue Victor Hugo vers la place Jean Jaurès le **Vendredi 28 Juin 2024 de 13h00 à 17h00.**

Article 3 : Des déviations seront mises en place par la RD 225 et les rues Victor Hugo, François Cousin, Anatole France et l'Avenue Bernard Chochoy.

Article 4 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise LHOPALE TP,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 28 Juin 22024

Joëlle DELRUE
Le Maire.



Acte rendu exécutoire

le **28 JUIN 2024**